

Cherry GmbH • Cherrystraße • 91275 Auerbach/Opf.

Déclaration de conformité à la directive RoHS

Service	QM-CCM
De	Jürgen Meier Senior Manager Competence Center Mechatronics/Laboratory
Tél.	+49 9643 2061 669
Télécopie	+49 9643 2061 900
E-mail	juergen.meier@cherry.de

Date	21.03.2019
------	------------

**Confirmation de conformité aux directives 2002/95/CE, 2011/65/UE et 2015/863/UE visant à limiter l'utilisation de certaines substances dangereuses dans la composition des équipements électriques et électroniques (RoHS)**

Madame, Monsieur,

Sur la base de la directive 2002/95/CE du 27 janvier 2003 (RoHS), l'interdiction de la présence des substances que sont le plomb, le cadmium, le chrome hexavalent, le mercure ainsi que les polybromodiphényléthers (PBDE) et polybromobiphényles (PBB), est en vigueur depuis le 1er juillet 2006 pour les équipements électriques et électroniques nouvellement mis sur le marché. La directive 2011/65/UE du 8 juin 2011 vient redéfinir la directive susmentionnée. À compter du 22 juillet 2019, la directive 2015/863/UE s'appliquera.


À notre connaissance, nos produits ne contiennent pas de substances dans des concentrations dont la mise en circulation de produits – conformément aux exigences actuellement en vigueur des directives 2002/95/CE (RoHS) et 2011/65/UE – est interdite et sera interdite à compter du 22 juillet 2019.

Votre interlocuteur personnel Cherry GmbH et notre Management Qualité se tiennent bien entendu à votre disposition pour toute question.

Cordialement,

Cherry GmbH

  
Bernd Wagner  
CFO/COO

  
p.i.  
Elke Wiltschko  
Head of EHS, Data Protection and New Building/  
Compliance Office